

Qui n'a jamais souri à l'évocation désuète du Serment d'Hippocrate ? Et pourtant, la lecture de ce texte, réactualisé en 1996 (1), fait choc en préambule de thèses récentes de médecine (par exemple, celle consacrée aux tests de lecture présentée page 865).

« Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé

Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

É D I T É O R I A L

Serment d'actualité

dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque ».

L'actualité de ce texte est saisissante. Dans une époque où le cynisme économique le plus vénal et la perte des valeurs non matérielles corrodent les moindres rouages de la société, il est bon de rappeler que, particulièrement dans le domaine de la santé, les leviers des comportements professionnels ne sont pas forcément le fait de montants sur les comptes en banque, ni d'évolution des cours de bourse.

La revue Prescrire

1- "Le serment d'Hippocrate réactualisé" Bulletin de l'Ordre des Médecins Avril 1996 : 4.